

Demande d'admission

Renseignements concernant l'entreprise:

Raison sociale
(Désignation exacte de l'entreprise) _____

Adresse: rue _____

NPA / Lieu _____

Téléphone _____ Mobile _____

Fax _____ E-mail _____

Site Internet _____

Secteur d'activité vélo vélomoteur scooter moto quad

Représentation des marques _____

Au moment de l'admission, l'entreprise occupe personnes (tout le personnel de bureau et d'atelier, y compris le propriétaire, **sauf** les apprentis).

Nom et prénom du chef d'entreprise _____

Avez-vous un CFC dans la branche ? oui non
(joindre copie svp)

Vos employés ont-ils un CFC dans la branche ? oui non
(joindre copies svp)

Formez-vous des apprentis ? oui non

Dans quel secteur d'activité vélo vélomoteur scooter moto quad

Personne responsable des apprentis _____

Disposez-vous de plaques de garage ? oui non

(uniquement pour les garages motos – petite cylindrée)

Le requérant déclare avoir pris connaissance des statuts de 2RSSR, de son règlement des cotisations et, en cas d'admission, de les considérer comme obligatoires.

Décompte AVS: selon l'art. 64 de la loi sur l'AVS, les membres de 2RSSR **ont l'obligation** de se rattacher à la caisse de compensation AVS "CC MOBIL" (www.akmobil.ch). S'ils sont en même temps membres d'une autre association professionnelle ou interprofessionnelle (par exemple d'un Centre patronal) qui gère sa propre caisse de compensation associative, ils sont libres de rester dans cette caisse.

Caisse de pension MOBIL: toutes les entreprises membres avec leurs salariés **ont la possibilité** d'adhérer à la caisse de pension (institution 2^{ème} pilier) "CP MOBIL" (www.pkmobil.ch)

Lieu et date

Timbre

Signature
